

La Présidente

Paris, le 19 septembre 2012

Monsieur le Premier ministre,

Réunis en séance plénière, les membres du Conseil d'Orientation pour l'Emploi m'ont chargée de vous faire part de leur souhait que la lutte contre l'illettrisme soit déclarée Grande cause nationale pour l'année 2013.

Cette demande fait suite à l'adoption, il y a deux ans, d'un rapport intitulé, « Illettrisme et emploi », dans lequel les partenaires sociaux et les acteurs du marché du travail ont dressé un constat alarmant et proposé que la lutte contre l'illettrisme soit déclarée Grande cause nationale.

Soutenant l'initiative du Conseil, l'Agence Nationale de Lutte Contre l'Illettrisme avait fédéré l'an dernier un collectif de 52 organisations nationales. Ce collectif, composé aujourd'hui de 55 organisations, se mobilise à nouveau.

En effet, plus de trois millions de personnes sont aujourd'hui en France en situation d'illettrisme. Chaque année, de nouveaux jeunes arrivent sur le marché du travail sans maîtriser les savoirs de base. Les actions de remédiation sont trop peu nombreuses pour empêcher l'aggravation du problème d'année en année.

Même si plus de la moitié des personnes en situation d'illettrisme ont un emploi, l'illettrisme constitue à l'évidence un obstacle pour accéder à l'emploi et s'y maintenir. C'est aussi un frein à la compétitivité de notre économie et à sa capacité à s'adapter à la concurrence mondiale toujours plus vive.

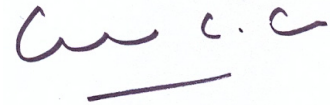
Estimant indispensable de mettre en œuvre une véritable politique nationale de lutte contre l'illettrisme mobilisant tous les acteurs, le Conseil a adopté dans son rapport un ensemble de propositions, dont la mise en œuvre demeure trop partielle.

Le Conseil estime que l'acquisition et l'entretien tout au long de la vie des savoirs fondamentaux - savoir lire, écrire, compter – doivent être proclamés comme un droit de chaque citoyen. Une grande campagne de communication permettrait de porter à la connaissance de toutes les personnes concernées les solutions de formation qui peuvent leur être proposées à proximité de leur domicile et de montrer par des témoignages qu'il est possible de sortir d'une situation d'illettrisme.

Le Conseil considère par ailleurs que l'engagement des pouvoirs publics au plus haut niveau est seul de nature à briser le tabou qui entoure la question de l'illettrisme. Aujourd'hui, bon nombre de personnes en situation d'illettrisme n'osent pas en parler, par honte ou par peur d'être fragilisées dans leur emploi. Ce tabou contribue à entretenir l'illettrisme, voire à l'accentuer. Car si certains salariés en situation d'illettrisme n'ont jamais maîtrisé les savoirs de base, d'autres ont perdu ces savoirs au cours de leur vie professionnelle, faute de les avoir mis en pratique après la fin de leur scolarité. Afficher la lutte contre l'illettrisme comme une préoccupation nationale aidera les personnes concernées à vaincre ce sentiment si fréquent de culpabilité et de honte.

Enfin, il convient de donner un nouvel élan à la lutte contre l'illettrisme, d'assurer une mobilisation de tous les acteurs et d'engager de nouvelles actions qui soient véritablement à la hauteur des enjeux. Malgré les efforts de l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme depuis dix ans pour étendre l'accès aux formations et diffuser les bonnes pratiques, les actions de formation ne sont toujours pas suffisamment nombreuses pour empêcher l'augmentation du nombre de personnes illettrées. Il est donc urgent de faire de la lutte contre l'illettrisme une priorité nationale, tant au niveau de la formation initiale que de la formation professionnelle et lui consacrer des moyens supplémentaires.

Espérant que notre démarche saura retenir votre attention, je vous prie d'agréer, Monsieur le Premier ministre, l'expression de ma très respectueuse considération.



Marie-Claire CARRERE-GEE

Monsieur Jean-Marc AYRAULT
Premier ministre
Hôtel Matignon
57, rue de Varenne
75700 Paris SP 07